

ment carné ; 20 1 gr. 50 de salicylate et de benzoate de soude pris quotidiennement en trois fois ; 30 deux perles d'huile de Haarlem par semaine ; 40 bains alcalins et frictions sèches.

Outre son action cholagogue il exercerait une *action antiseptique*. *In vitro* il retarde ou empêche la plupart des cultures microbiennes sur gélatine ; introduit dans l'estomac d'un animal il rend sa bile au moins momentanément aseptique. Mais des expériences de M. Linossier il semble résulter que la dose maxima éliminée par la bile est 25 fois plus faible que la dose minima nécessaire *in vitro* pour entraver notamment la putréfaction de la bile, ce qui tendrait à lui enlever toute action antiseptique directe importante.

Quoi qu'il en soit, de ces actions diverses résulte une action défensive empêchante ou atténuante de l'invasion microbienne primitive ou secondaire des voies biliaires. C'est le meilleur préventif des *angiocholites* et des *ictères infectieux*.

**

L'intolérance est rare, contrairement à ce qu'on a pu croire au début de l'administration des salicylates.

On peut en diviser *cliniquement* les manifestations en *accidents faibles*, relativement fréquents, et *accidents graves*, beaucoup plus rares.

Les accidents faibles les plus fréquents consistent en des *troubles gastriques*, sensations de *brûlures stomachales* dues à l'action directe de la drogue sur les parois de l'estomac, *nausées*, tendances au vomissement provenant de la saveur fade et douceâtre du médicament. Ils sont généralement passagers et n'entraînent nullement la médication. Si on les appréhende, il pourra être utile d'associer le salicylate de soude au bicarbonate. S'ils persistent on pourra essayer de lui substituer le salicylate de méthyle en badigeonnages.

On peut se trouver aussi en présence de *troubles nerveux* en rapport avec un certain degré de *congestion encéphalique* (bourdonnements d'oreille, surdité passagère, vertiges, rougeur de la face, épistaxis). Par leur acuité ou leur continuité ils peuvent constituer une contre-indication formelle à la médication.

A hautes doses le salicylate de soude peut agir comme *stupéfiant du cerveau* et *dépresseur de la circulation cardiaque*, double action d'autant plus marquée que le rein est moins perméable. Il détermine de ce fait des *accidents graves nerveux et cardiaques*.

En plus des phénomènes nerveux légers sus-énumérés on voit alors le